

## LE CADRE D'OR CONCOURS DE PEINTURE

**Organisé par la Société des Beaux-Arts** dans le cadre des animations proposées par **la Ville de Périgueux**

*La Société des Beaux-Arts du Périgord et la Ville de Périgueux invitent tous les artistes de la région, néophytes ou confirmés, à exercer leur talent lors du "Cadre d'Or", sous les yeux du public, au cœur de la ville.*

*Créé en 1987, le "Cadre d'Or" est une journée de rencontres et d'échanges, une vraie fête de la peinture.*

1 - Le concours "Le Cadre d'Or" est organisé par la Société des Beaux-Arts avec la collaboration de la Ville de Périgueux.

2 - Ce concours de peinture dans la rue est ouvert à TOUS, professionnels ou amateurs, adhérents ou non de la Société.

3 - "Le Cadre d'Or" est doté de prix d'un montant global de plus de 1 000 euros.

- Premier Prix : 450 €
- Deuxième prix : 300 €
- Troisième prix: 150€

*Des livres d'art et des fournitures "Beaux-Arts" seront attribués pour les autres œuvres remarquées par le jury.*

- Prix Spécial Jeunes (moins de 18 ans).
- Prix d'originalité

4 - Les inscriptions GRATUITES seront prises le jour du concours à partir de 9 h, place du Thouin (près de la cathédrale)

Seuls les artistes inscrits pourront participer au concours.

5 - Les concurrents devront peindre ou dessiner un paysage, un personnage, une scène, etc.. inspirés par Périgueux, sur un support de leur choix préalablement tamponné par les organisateurs lors de l'inscription. Chaque participant pourra faire tamponner autant de supports qu'il le voudra, **mais une seule œuvre, au choix de l'artiste, pourra être présentée au jury.**

6 - Toutes les techniques sont admises (huile, aquarelle, pastel, encre, crayon, etc. ), sans limitation de format (minimum A4). Les récompenses seront attribuées sans distinction de la technique utilisée.

7 - Pour permettre au public de rencontrer les artistes "au travail", ceux-ci devront exécuter leur œuvre SUR PLACE, à l'intérieur de l'un ou l'autre des périmètres qui leur seront proposés lors de l'inscription.

8 - Les œuvres exécutées dans la journée seront déposées avant 16h30, place du Thouin. Elles seront présentées sans signature.

9 - **Les participants devront prévoir un système d'accrochage fiable**, (piton pour les œuvres sur toile ou sur panneau, pinces ou autres pour les œuvres sur papier. Il est recommandé de présenter les œuvres sur papier sur un support rigide lui-même muni d'un système d'accrochage).

10 - Les prix seront annoncés vers 18 h. au cours du vin d'honneur.

11 - Le lauréat qui recevra le "Cadre d'Or", sera hors-concours pendant trois ans et membre de droit du jury du concours suivant.

12 - Les œuvres primées restent PROPRIETE DES ARTISTES.

13 - Les candidats déchargent les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui leur surviendrait ou qui surviendrait à leurs œuvres et acceptent l'ensemble du règlement du fait même de leur inscription.